

**Département de l'Indre  
SIAEP Vallée de l'Abloux**

**Travaux au sein du périmètre de protection du forage « Bel Air » sur la  
commune de CHALAIS**

**Bilan et estimation économiques des travaux de réhabilitation**

*Juillet 2021*

Dans le cadre de la mise en place du périmètre de protection du forage « Bel Air » sur la commune de CHALAIS, une visite des parcelles bâties, recensées au sein du périmètre de protection rapprochée du forage, a été réalisée le 22 juillet 2021.

Le périmètre de protection rapprochée de ce forage s'étend sur la commune de Chalais.

Ce diagnostic a pour but de dresser un bilan des travaux de mise aux normes d'installations privées, ainsi que de **chiffrer de façon sommaire les réhabilitations envisagées**.

Nota : les coûts indiqués ci-après sont purement indicatifs et basés sur des moyennes de devis correspondant à des travaux de même type, ou s'y rapprochant le plus. Une estimation plus précise sera nécessaire au moment des travaux de réhabilitation.

Ce présent compte-rendu a été élaboré à partir des renseignements fournis par les propriétaires lors des visites, des questionnaires reçus et des relances téléphoniques après les visites.

Abréviations techniques :

ANC : Assainissement Non Collectif	Q : Questionnaire (informations basées sur le questionnaire rendu)
SPANC : Service Public des Assainissements Non Collectifs	V : Visite (questionnaire rempli lors de la visite)
NA1 : Dispositif à fonctionnement non acceptable au regard de la salubrité publique et/ou de la pollution du milieu, filière présentant un rejet non traité d'eaux-vannes en milieu superficiel ou souterrain	A : Propriétaire absent lors de la visite, qui n'a pas rendu le questionnaire (les informations éventuelles sont tirées des fiches SPANC)
NA2 : Dispositif à fonctionnement non acceptable au regard de la salubrité publique et/ou de la pollution, filière présentant un rejet non traité d'eaux ménagères uniquement en milieu superficiel ou souterrain	/ : absence de dispositif sur la parcelle
	SATESE : Service d'Assistance Technique à l'Exploitation de Stations d'Épuration
BF : Installation en « BON ÉTAT DE FONCTIONNEMENT »	EH : Équivalent Habitant

## ASSAINISSEMENT

Les constructions visitées sont, soit en assainissement individuel, soit ne nécessite pas d'assainissement (zone de stockage).

Sur l'ensemble du territoire concerné, la compétence SPANC est à la charge du Syndicat Mixte de Gestion de l'Assainissement Autonome dans l'Indre.

Sur les 4 parcelles bâties visitées, 3 d'entre elles sont concernées par l'assainissement. **Après vérification auprès du service assainissement individuel du Syndicat Mixte de Gestion de l'Assainissement Autonome dans l'Indre, toutes les parcelles ont été contrôlées à ce jour.**

Ces contrôles ont été effectués durant l'année 2018, après la nouvelle réglementation des installations d'assainissement non collectif applicable au 1<sup>er</sup> juillet 2012.

**Au final, les 3 ANC présents ont été classés comme suit :**

- **3 d'entre eux sont non-conformes et nécessitent des travaux de réhabilitation ;**
- **0 d'entre eux sont conformes et ne nécessitent pas de travaux de réhabilitation.**

À noter qu'au préalable, avant de commencer les travaux de réhabilitation, des études dites à la parcelle seront nécessaires afin de définir la filière adaptée à la nature du sol et le dimensionnement en fonction de l'habitation.

Ceci peut être évalué à 3 x 500 € HT soit **environ 1 500 € HT.**

De même, un contrôle est réalisé par le service SPANC **avant et après** les travaux, soit :  
150 x 2 x 3 = **900 € HT arrondi à 1 000 € HT.**

Le bilan du recensement des installations d'assainissement individuel est décrit plus précisément dans le tableau des pages suivantes. Les travaux sont estimés à **environ 30 000,00 € HT.**

N° de visite	Section parcelle	Classement	Coût estimatif des travaux
1	C 444	<i>Non concerné</i>	-
2	C 1 055 C 1 057	Pas de retour du questionnaire : Non-conforme par précaution	10 000 € HT
3	C 438	Non-conforme d'après le dernier contrôle du SPANC	10 000 € HT
4	C 425 C 426	Non-conforme d'après le dernier contrôle du SPANC	10 000 € HT
<b>Montant Total HT</b>			<b>30 000,00 € HT</b>

## STOCKAGES D'HYDROCARBURES

**1 cuve à fuel aériennes**, d'un volume proche d'une bouteille de gaz, est présente dans le périmètre de protection rapprochée du forage de « Bel Air »

D'après la réglementation existante (arrêtés du 26 février 1974 et du 1<sup>er</sup> juillet 2004), les stockages d'hydrocarbures aériens doivent être à double paroi ou placés dans des bacs de rétention.

De même, les réservoirs enterrés doivent répondre aux conditions de stockage fixées par la circulaire du 17 juillet 1973 et l'instruction ministérielle du 17 avril 1975, rappelées dans l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2004, qui prévoient des fosses étanches bétonnées ou des cuves double paroi.

### Cuves aériennes

N° de visite	Section parcelle	Volume	Stockage	Date de mise en service	Coût d'un bac de rétention	Coût d'une cuve à fuel aérienne double paroi
4	C 425 C 426	Bouteille de gaz	1 cuve à fuel aérienne simple paroi sur une dalle ciment sans bac de rétention, à l'intérieur	?	1 500,00 € HT	3 000,00 € HT
<b>TOTAL</b>					<b>1 500,00 € HT</b>	<b>3 000,00 € HT</b> + coût d'installation

Les travaux sont estimés à **environ 1 500,00 € HT plus les éventuels coûts** de suppression de la cuve existante.

## OUVRAGES SOUTERRAINS

1 ouvrage souterrain (Puits) a été recensé dans la zone de protection.

Les tableaux des pages suivantes détaillent les ouvrages souterrains recensés (puits, puisards). Les puits d'exploitation agricole sont mis en avant en beige.

### Les forages et puits

N° de visite	Section parcelle	Profondeur	Travaux à réaliser	Coût estimatif des travaux
3	C 438	22 m	Puits non utilisé, les informations ont été collectées par le questionnaire. <b>L'ouvrage est classé non conforme par précaution.</b> <b>Étanchéité margelle et fermeture à revoir ou comblement/scellage du puits à prévoir.</b>	1 500,00 € HT / 1 000 € HT
<b>Montant Total HT</b>				<b>1 500,00 € HT</b>

Les travaux sont estimés entre **1 000 et 1 500 € HT environ pour le puits.**

## STOCKAGE DE MATÉRIEL DIVERS

N° de visite	Section parcelle	Stockage	Travaux à réaliser
1	C 444	Présence de matériel agricole à l'abri sur sol béton. Une partie du matériel (arrosage et benne pour véhicule) est stocké en extérieur sur la terre battue.	À mettre sous l'abri, sur une dalle ciment (ex. : garage)
2	C 1 055 C 1 057	Produit chimique sur sol en ciment en intérieur et produit chimique sur terre battue en intérieur	Vérifiez la contenance, à évacuer

**TABLEAU RÉCAPITULATIF**

<b>Travaux de réhabilitation</b>	<b>Coût estimé à la charge du SIAEP Vallée de l'Abloux en € HT</b>	<b>Coût estimé à la charge des particuliers en € HT</b>
<b>Assainissement individuel</b> - Réhabilitation de 3 dispositifs avec étude à la parcelle et contrôles du SPANC		32 500 €
<b>Stockage d'hydrocarbures</b> - Achat de 1 cuve aérienne		1 500 €
<b>Ouvrages souterrains</b> - 1 réhabilitation de la tête de puits ou comblement		1 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>	<b>34 500 €</b>



Le montant des travaux est évalué à **34 500 € HT à la charge des particuliers** (car ils relèvent de la réglementation générale).

Le SIAEP Vallée de l'Abloux n'a pas de travaux à sa charge.

**Département de l'Indre  
SIAEP Vallée de l'Abloux**

**Visite des parcelles bâties au sein des périmètres de protection du forage « Bel Air » sur la commune de CHALAIS**

Visites réalisées le jeudi 22 juillet 2021

N°	Section/Parcelle	Propriétaires	Eaux usées		Eaux pluviales	Chauffage	Puits	Observations	Travaux à réaliser		
			Eaux de w.c.	Eaux ménagères					ANC	Cuve	Puits
1 V	C 444  Lieu dit « La Tâche »	Madame DHERMY Anne-Sophie, 6 rue des 3 Parlementaires, 02 590 FLUQUIERES  ET  Monsieur Gaillot Arnaud, 16 rue Paul Doumer, 02 800 LA FERE		/	Gestion à la parcelle, aucune installation visible	Non	Non	Hangar de stockage pour matériel agricole sur dalle de béton. La parcelle ne comprend pas d'habitation. Le hangar ne présente pas de stockage de fuel ou autres.			
											
											

**Département de l'Indre  
SIAEP Vallée de l'Abloux**

**Visite des parcelles bâties au sein des périmètres de protection du forage « Bel Air » sur la commune de CHALAIS**

Visites réalisées le jeudi 22 juillet 2021



N°	Section/Parcelle	Propriétaires	Eaux usées		Eaux pluviales	Chauffage	Puits	Observations	Travaux à réaliser		
			Eaux de w.c.	Eaux ménagères					ANC	Cuve	Puits
2 V/ A	C 1055 et C 1057  Lieu dit « Bel Air »	Madame Petit Blandine, Lagereuil, 36 370 BELABRE	<u>Dispositif de prétraitement</u> ?		Gestion à la parcelle, aucune installation visible	Non	Non	Ancienne ferme (en vente)  Création ANC : ? Diagnostic : ? Date dernière vidange : ?  Présence d'un évier dans l'un des deux bâtiments, présence d'un assainissement non collectif sur la parcelle ?  Présence de stockages de produit chimique sur dalle de béton à l'intérieur des bâtiments. Il y a également du stockage de produit sur la terre directement.  <b>En attente le retour du questionnaire en mairie, nous considérons qu'il existe un ANC non conforme.</b>	1 (?)	Ø	Ø
			<u>Dispositif de traitement</u> ?								
			<u>Rejets des effluents</u> ?								



**Département de l'Indre  
SIAEP Vallée de l'Abloux**

**Visite des parcelles bâties au sein des périmètres de protection du forage « Bel Air » sur la commune de CHALAIS**

Visites réalisées le jeudi 22 juillet 2021

N°	Section/Parcelle	Propriétaires	Eaux usées		Eaux pluviales	Chauffage	Puits	Observations	Travaux à réaliser		
			Eaux de w.c.	Eaux ménagères					ANC	Cuve	Puits
3 Q	C 438 Lieu dut « La Tâche »	Monsieur DUCOURET Jean, La tâche, 36370 Chalais	<u>Dispositif de prétraitement</u> Fosse toutes eaux d'un volume de 3 m <sup>3</sup>  <u>Dispositif de traitement</u> Filtre à sable horizontal drainé de surface inconnue.  <u>Rejets des effluents</u> Rejet sur le terrain		À la parcelle (aucune installation)	Gaz et électricité	Oui	Habitation et potager  Création ANC : 1983 selon propriétaire (1981 selon le SPANC) Diagnostic : 2018  <b>ANC classé non conforme lors de la dernière visite du SPANC.</b>  Date dernière vidange : 2010  La parcelle comprend un puits d'une profondeur de 22 m. Le puits est antérieur à 1980, le propriétaire n'en a jamais fait l'usage depuis 1980. Le puits est construit au sol sur une margelle de 80 cm. La fermeture de l'ouvrage est en tôle. <b>Ouvrage classé non conforme par précaution.</b>  <b>Les habitations sont en dehors du périmètre de protection rapprochée. Seul un potager avec une cabane de jardin est présent sur le périmètre, d'après les plans du SPAN, le rejet de l'assainissement ne se trouve pas au niveau du potager.</b>	-	-	<b>1</b>
											



**Département de l'Indre  
SIAEP Vallée de l'Abloux**

**Visite des parcelles bâties au sein des périmètres de protection du forage « Bel Air » sur la commune de CHALAIS**

Visites réalisées le jeudi 22 juillet 2021

N°	Section/Parcelle	Propriétaires	Eaux usées		Eaux pluviales	Chauffage	Puits	Observations	Travaux à réaliser		
			Eaux de w.c.	Eaux ménagères					ANC	Cuve	Puits
4 Q	C 425 et C 426 36  Lieu dit « Bel Air »	Madame Suzanne HOPE-WYNNE, 78 Wheelers Lan – EPSOM, SURREY Royaume-Uni  Et  Monsieur Stephen HOPE-WYNNE, 49 Lower Court Road — EPSOM, SURREY Royaume-Uni	<u>Dispositif de prétraitement</u> Fosse septique (eaux de w.c.)	<u>Dispositif de traitement</u> Plateau absorbant (surface inconnue)	À la parcelle, rejet sur le sol.	Électrique	Non	Habitation  Création ANC : Inconnu Diagnostic : Inconnu <b>ANC classé non conforme par précaution</b> Date dernière vidange : jamais  Les parcelles comprennent une cuve à fuel en extérieur sur une dalle en ciment. Le volume de la cuve est proche de celui d'une bouteille de gaz.  Les parcelles comprennent deux habitations. Une de ces habitations n'est plus habitée. Propriétaires absents lors de la visite, questionnaire rendu.	1	1	Ø
			